

(18) - Le bain a existé jusqu'aux premières années de l'arrivée des Français à Alger. Il a été détruit vers 1840 dans le cadre du projet d'élargissement de l'îlot Lalahum dont il faisait partie, une partie de ses fondations a été identifiée et insérée dans un périmètre de protection en attendant le lancement de fouilles archéologiques.

(19) - Ce personnage est très souvent mentionné dans les archives du Bayt al-Baylik et représente le plus important des tenanciers de bains de la ville: il possède à lui seul pas moins de cinq bains importants de la ville.

(20) - En Syrie, un contrat proche de celui de l'hypothèque existe et porte le nom de mursad. Voir à ce sujet l'article de Randi Deguilhem; "Mobilité et immobilité des biens waqfs au 18^e et au 19^e siècles; contrat de 'ana d'Alger et de Mursad de Damas; in actes de la rencontre sur le waqf en Algérie (XVIII-XIX^e S)- sources, problématiques et thématique; Alger, Mai 2001.

(14) - Pour la topographie des édifices religieux de la ville d'Alger durant la période ottomane voir Z. Seffadj; Topographie des quartiers d'Alger durant la période ottomane (XVI^e XIX^e siècles), Etude architecturale et urbaine de humat Sidi'Abd Allah ; thèse de doctorat, Paris IV, 1995.

Pour la topographie des édifices religieux de la ville, voir A. Devoulx; "Les édifices religieux du vieil Alger, in Revue Africaine 24, 1860 à 1870) (81).

Voir également l'étude récente de topographie et d'histoire urbaine de T. Shuval; "La ville d'Alger vers la fin du XVIII^e siècle, "Population et cadre urbain; Ed. CNRS, Paris, 1998.

(15) - De 1835 à 1860, période qui correspond aux grands travaux de démolition et reconstruction de la ville initiés par le Génie militaire , il y a eu pas moins de trois campagnes de nomenclature des rues d'Alger et de numérotation des parcelles consignées dans les arrêtés gouvernementaux et municipaux (respectivement de 1835, 1840 et 1860). La numérotation des immeubles a changé d'une campagne à une autre passant de l'affectation d'un numéro par porte à un numéro par parcelle et d'un sens de la voie au sens opposé.

Le recours au tableau de correspondance de la nomenclature des rues à l'époque ottomane et française est ici indispensable. On doit ce tableau minutieusement dressé à BERBRUGGER A. qui est l'auteur des premières études de topographie et d'archéologie d'Alger (Voir Archéologie d'Alger, in Revue Africaine, 1861). Ce tableau accompagne le plan de Pellet de 1832 qui est le document le plus complet de la ville d'Alger à la veille de l'intervention française.

(16) - Série Mahakim Al-Sar'iyya, Doc. 59/368.

L'étude sur les bains d'Alger dans laquelle s'inscrit le présent article entre dans le cadre d'une thèse de Doctorat (Université de Sorbonne Paris IV) qui est en phase de finalisation et de dépôt. La traduction du texte intégral de cet acte sera jointe aux travaux de la thèse.

(17) - Ce bain est l'un des plus anciens de la ville. Il apparaît dans une vue d'Alger du début du XVI^e siècle (Fol. 19 de Civitates Orbis Trranum, Lib. Primus, Auctoribus G. Braun. Cette vue a été publiée par G. Esquer, "Iconographie historique, pl. I.

fondations et non des registres de comptabilité ou d'inventaires consacrés à ces mêmes biens waqfs.

(7) - A titre d'exemple, voir série Bayt Al-Baylik; Registre 100 (1005H 1232- 1596/97 1816-17), Registre 97 (101H/ 1602-03 - 1232H/ 1816-17) et Registre 81/8 (1031H-1621/1235- 22H/1819-20).

(8) - Voir à titre d'exemple série BM/BB; Registre 113/16 (1097H/ 1685-86-1239H/ 1823-24).

(9) - Voir à titre d'exemple série BM/BB ; Registre 116 (1107H/ 1695-96-1157H/ 1744-45) et Registre 116 (1073/H 1662-63- 1189H/ 1175-76).

(10) - Ce type de document waqf existe également dans Sigilat Al Mahakim Al sar'iyya du Caire. Il se présente sous la forme d'un texte comportant un exposé détaillé sur le bain et rassemblant de nombreuses informations qui touchent à différents aspects (ses principaux repères historiques, sa situation topographique dans la ville, son architecture, son mobilier, son mode d'implantation urbain, notamment son rapport au système hydraulique, son mode de gestion avec ses revenus et charges, et enfin les différents intervenants dans l'application des clauses du waqf).

Voir à titre d'exemple l'étude de Hamza Abdel Aziz Badr et Daniel Crecelius: "The waqfiyya of two hammams in Cairo knowas Al -Sukkariyya, in Le waqf dans l'espace islamique, outil de pouvoir socio-économique, Damas 1995, pp 133-150.

(11) - Exemples: hammam 'Ali bisin du nom du célèbre corsaire (aux environs de 1032H/ 1622-23), hammam Hasan Basa dit hammam Sidna (1550), Hammam 'Abdi Basa (aux environs de 1138H/ 1725-26).

(12) - Exemples: hammam gama'Hasan Basa Mitzu Murtu (1097H/ 1685-86; hammam gama'Yatu (aux environs de 1115H/ 1703-04).

(13) - Dans la ville d'Alger durant la période ottomane, le système de repérage utilisé par les habitants ou les institutions publiques pour désigner les différents points de la ville faisait appel aux éléments remarquables de la topographie. Ainsi certaines rues recevaient plusieurs noms, s'appliquant à différentes portions de leur parcours et correspondant aux édifices ou éléments du paysage urbain qu'elles desservaient. D'autres rues au contraire, n'avaient aucun nom particulier et se trouvaient englobées dans une dénomination de quartier.

Notes:

(1) - Voir les études de Cresti F; "Le système de l'eau à Alger pendant la période ottomane", in Cours de post-graduation de L'EPAU d'Alger, Collection du Centro Analisi Sociale Progetti, Rome, 1993, pp. 70-93, de Belhamissi M; Histoire d'Alger par ses eaux, XVI^e XIX^e siècle, Alger 1994.

Ces auteurs cités s'appuient sur les témoignages essentiels de Haedo; Topographie, in Revue Africaine, 1871, pp.384-87; de Dapper O; "Descriptions de l'Afrique" , Paris 1686, p. 170; de IAF Von Rehbinder; "Nachrichten und Bemerkungen über den Algierschen Staat", Altona; Lessore et Wyld; "Voyage pittoresque dans la régence d'Alger", Paris 1835, p. 137.

(2) - Fray Diego de Haedo; "Topographie, in Revue Africaine 1871, pp. 384-87 du même auteur; "Histoire des rois d'Alger", in "Revue Africaine"1880, p.267.

(3) - Voir Sourdél T.J ; "Hammâm, in "Encyclopédie de l'Islam", 2^eme édition Leyde, 1954.

(4) - Voir Devoulx A;" Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger", in "Revue Africaine T.4 (1959-60), pp. 467-471; T. 5 (1861), pp. 59-71, 223-232, 386-93; T.6 (1862), pp. 203-205.

Seffadj Z; "Les quartiers d'Alger pendant la période ottomane, thèse de doctorat, Sorbonne Paris IV, 1995.

Shuval T; "La ville d'Alger vers la fin du XVIII^e siècle, "population et cadre urbain, Paris, 1998. Et récemment Chergui S ; "L'entretien et la conservation du patrimoine architectural religieux d'Alger durant la période ottomane (XVI-XIX^e siècles). "Cas de grande mosquée d'Alger". Mémoire de Magister" Préservation des sites et monuments historiques"; EPAU, 1998.

(5) - L'analyse des documents waqf ne suffit pas à elle seule à restituer un inventaire complet des bains de la ville car certains d'entre eux sont restés propriétés privées. Un examen des documents des Mahakims Al Sar'iyya comme les actes de vente, d'achat, les titres de partage des biens d'héritage a permis de retrouver quelques uns de ces bains (cinq au stade actuel de nos recherches).

(6) - Il s'agit seulement des registres réunissant les actes waqfs de diverses

la construction. Ces derniers apportent au qadi les arguments de leur avis (description de l'état du bain puis estimation et comparaison des valeurs marchandes des deux biens échangés).

Deuxième étape:

Elle est d'ordre juridique. L'affaire est soumise à l'étude, d'abord d'un éminent savant religieux (sidi Munqamisan), puis du wakil des biens waqfs de la Grande Mosquée d'Alger qui constitue la destination finale du waqf et enfin au conseil religieux de cette même mosquée où siège la mahkama malakite.

La solution de l'échange du waqf est finalement approuvée par les savants du conseil religieux de la grande mosquée d'Alger. L'un des arguments plaidant en faveur de cet échange et avancé par les savants et celui d'éviter au bain la procédure d'hypothèque(20).

Conditions supplémentaire d'application de l'échange du waqf: établi en 1099H /1687-88.

Le nouvel acte waqf du 'ulwi échangé ajoute aux dispositions de l'acte waqf original du bain une condition imposée par sa'id Al-Hmaymi qui est celle de la possibilité pour ce dernier d'accès et d'utilisation du puits qui se trouve dans le 'ulwi en question et cela pour les besoins du bain mitoyen et qui fait également partie de ses biens.

- Elle s'opère entre, d'une part, deux héritiers descendants du Qayid Mustafa (Muhammad Al Ingisari et sa soeur 'Aysusa) et d'autre part leur associé Sa'id Al Hmaymi(19).

- Les raisons qui sont à l'origine de l'échange sont:

L'écroulement du bain et la cessation des revenus du waqf qu'il impliqua. L'incapacité pour les deux héritiers légitimes d'assumer financièrement la reconstruction du bain et de ces dépendances.

- L'échange consenti entre les deux héritiers et leur associé porte d'une part sur les biens waqf mentionnés dans l'acte de 975H (la moitié du bain Yatu avec la moitié du 'ulwi qui est au dessus et la moitié de la boutique surplombant la porte de la chaufferie) contre d'autre part la totalité d'un 'ulwi appartenant à Sa'id al-Hmaymi et situé dans le quartier Ban Gwar 'Ali.

- L'échange du waqf n'est pas effectivement enregistré dans les registres des mahakims al sar'iyya qu'après une procédure juridique longuement décrite dans le troisième texte de ce document et qui se résume en deux étapes:

Première étape:

Elle est d'ordre technique et elle est initiée par le qadi hanafi auprès duquel est portée l'affaire. Cette phase porte essentiellement sur la vérification et la validation du motif de l'échange (l'état du bain et la cessation de ses revenus).

L'expertise demandée par le qadi hanafi est confiée à des spécialistes de la question qui sont des maîtres constructeurs reconnus (Ma'allimin) appartenant à la corporation dite de ahl al-hibra wa al ma'rifa fi ahwal al bina' chargée de l'expertise de

-Une opération d'échange assortie par la suite d'une condition (sart) additive.

2ème texte:

Opération de partage et d'association:

Elle se fait en deux étapes: en 960H/ 1552-53 entre le propriétaire du bain (Al Qayid Mustafa) et un premier associé dénommé Muhammad Ban Sliman, puis 15 ans plus tard, en 975H/ 1567-68, entre Al Qayid Mustafa (qui conserve la moitié du bain), son premier associé (qui reçoit le 1/4) et un second dénommé Muhammad Ban Farnuq (qui en reçoit le 1/4 restant).

Ces deux opérations d'association ont modifié les dispositions de partage des revenus du waqf lesquelles sont désormais répartis entre héritiers des différents associés. Ces nouvelles données sont consignées dans le texte récapitulatif de 1040H.

3ème texte:

Opération d'échange du waqf (Mu'awadat al waqf):

- Elle intervient en 1097H/ 1685-86 et porte sur la portion du bain appartenant aux héritiers du Qayid Mustafa (soit la moitié du bain qui lui revient et qui est issue du contrat de partage et d'association de 975H).

- Elle fait référence à un acte waqf établi par le Qayid Mustafa en 975H (après partage du bain avec ses deux associés) et ayant pour objet la moitié du bain lui revenant ainsi que deux dépendances du bain: la moitié du ulwi qui se trouve au dessus et la moitié de la boutique située au dessus de la porte de sa chaufferie.

Situation urbaine du bain:

Le document précise que le bain est tellement connu qu'il n'est pas utile de le situer. Les indications données sont: la rue Bab Al-Wad sur laquelle il s'ouvre, la porte Bab Al-Wad dont il est proche et la maison de Ban 'Ali Ban Mimun (apparemment connue) dont il est mitoyen (18).

Les données relatives à la gestion de ce bain:

1er texte:

L'acte waqf de ce bain porte sur les 3/4 de l'édifice (on ignore la situation du 1/4 restant).

L'acte waqf d'origine de 954H est de type "mustarak":

Il est d'abord de type "ahli": les revenus du bain sont au bénéfice des héritiers du fondateur du waqf (Al Qayid Mustafa) puis de la lignée de leurs héritiers descendants.

Les revenus sont partagés entre les héritiers et les héritières dans les mêmes proportions que celles en vigueur dans les héritages et conformément à la loi musulmane (soit la part d'un mâle valant la part de deux femelles).

Puis, le waqf devient de type "hayri": une disposition finale contenue dans l'acte stipule l'annexion du bain après extinction du dernier héritier aux biens waqfs de la Grande Mosquée d'Alger.

Durant la période où le bain est un bien waqf de type ahli, il fait l'objet de deux opérations juridiques applicables traditionnellement à un bien privé à savoir:

- Une opération de partage et d'association.

Les données relatives à l'histoire et à la topographie du bain:

- L'objet du document est un bain très connu appelé hammam Yatu.

- L'acte waqf original (de 954H) de ce bain relève le nom de son propriétaire (lequel possède les 3/4) et qui est dénommé Al-Qayid Abu Muhammad Mustafa Ben Al-Yas Al-Turki, dit aussi Qayid de Buna (actuelle ville d'Annaba), d'origine turque comme l'indique son nom.

- Le nom du Qayid Buna est mentionné dans certains registres du Bayt Al-Baylik: il est également associé à un autre bain du XVI^e siècle tout aussi connu appelé usuellement hammam Bab Al-Wad en raison de sa situation associée à la dite porte contre laquelle il est adossé(17).

- Ce bain qui fait l'objet de notre document est connu sous le nom de hammam Yatu qui est le nom d'un célèbre personnage présenté par la littérature du XVI^e siècle comme un corsair.

- Cette appellation qui n'est pas mentionnée dans l'acte waqf d'origine mais qui est rappelée dans l'extrait de ce même acte établi dans le texte de 1040H, laisse supposer que la fondation du bain remonte au delà de 954H à l'époque où l'édifice était probablement associé au personnage de Yatu.

-Le bain a connu au moins deux reconstructions révélées par le document:

La première est l'oeuvre du Qayid Mustafa lui même qui l'a constitué en bien waqf en 954H.

La seconde vers 1097H, est attribuée à Sa'id Al Hamaymi qui l'a acquis par voie d'échange.

1er texte:

Il comporte l'acte waqf original du bain établi en 954 H/ 1547-48

2ème texte:

Il a été rédigé en 1040 H/ 1630-31 et comporte quatre pièces:

- Un extrait de l'acte waqf original de 954H.
- Un extrait d'un premier acte de partage et d'association du bain établi en 960H/ 1552-53.
- Un extrait d'un second acte de partage et d'association du bain établi en 975H /1567-68.
- Un extrait d'un second acte waqf du bain de 975H/1567-68 assorti du contrat des dispositions de partage des revenus issues de l'application du dernier acte d'association de 975H.

3ème texte:

Il comporte deux pièces:

- Un acte d'échange du waqf établi en 1097H / 1685/86
- Un extrait d'acte d'échange de 1097H établi en 1099H /1687-88 et introduisant une disposition nouvelle d'application du waqf.

III-2-2 Analyse du document

Le document renferme de nombreux renseignements qui peuvent être classés en deux catégories:

- Les données relatives à l'histoire et à la topographie du bain.
- Les données relatives à la gestion du bain.

- L'identité du locataire, du gérant ou propriétaire (qui est le fondateur du waqf) du bain. Ces personnages peuvent être différents ou confondus selon les cas et désignés (parfois de manière indistincte) par les attributs de ma'alam, hamamgi ou hamaymi. Leur identité révèle leur titre, statut social, origine et sexe.

- L'identification des modalités de contrat de location (durée, montant ...) utilisées pour rentabiliser les biens waqfs.

- L'identification des conditions d'application du waqf (surut al waqf). Il est souvent précisé, dans le détail, la répartition des revenus du waqf entre différents bénéficiaires (par exemple des intervenants dans la vie d'une mosquée).

III-2 Apport des actes waqfs de type Mahakim Al-Sar'iyya:

Il existe de nombreux actes waqfs concernant des bains et enregistrés dans les tribunaux juridiques qui décrivent des situations de gestion diverses et variées. A titre d'exemple, et afin de montrer l'apport de ce type de document pour notre étude, nous nous bornerons à présenter un acte des plus importants et des plus riches en informations et qui est un acte dit de propriété et de waqf d'un bain établi en 1099H/1687-88).

III-2-1 Présentation générale du document:

Le document comprend trois textes regroupant plusieurs pièces juridiques établies à différentes dates couvrant une période de 145 ans et concernant la gestion d'un bain très connu dans la littérature occidentale des XVIII^e et XIX^e siècles et dans les archives du Bayt Al-Baylik.

fawqa (au dessus), tahta (au dessous), ala al-yamin(à droite), ala al-yasar (à gauche), asfal (sous ou au dessous).

La situation topographique d'un bain ou d'un édifice proche du bain fait appel à un système de repères variés qui sont de nature différente et dont il est possible de préciser la situation grâce à quelques études menées sur la topographie de la ville d'Alger à l'époque ottomane(14):

- Un quartier (huma ou hara) ou secteur (regroupement de deux ou plusieurs quartiers).
- Une voie ou rue (Zenqa, manfad; tariq; mahgar) ou une impasse (tariq gayr nafida).
- Un élément urbain: fontaine ('ayn), une porte (bab, darb), une voûte (sabat), une place (rahba).
- Un édifice remarquable: un autre bain situé non loin, un édifice religieux (gama', masgid, msid, zawiya), un café (qahwa), un four (kusa), un moulin (furn), une boutique (hanut, dukan), une taverne (tbarna), un hôtel (funduq), une caserne (dar al ingisariyya), hôtel de la monnaie (dar al sikka), ...
- Une habitation connue ou appartenant à un personnage connu.

Dans les registres arabes d'époque française, ces données topographiques sont assorties d'adresses françaises utilisant la nomenclature des rues telle qu'elle avait été définie par les services administratifs urbains(15).

Données liées au mode d'implantation urbain:

Les actes waqfs fournissent de nombreux renseignements sur la gestion des bains:

restauration) lesquelles sont souvent relevées par la variation de leur toponymie.

Les dates extrêmes sont particulièrement utiles, elles permettent d'apprécier l'âge relatif du bain. La plus ancienne mention ne coïncide pas forcément avec sa date de fondation mais laisse supposer sa présence dans la ville durant les époques antérieures. La plus récente date permet de connaître l'état de l'édifice à la veille ou durant les premières années de l'intervention française avant les grands bouleversements du tissu urbain. La toponymie de certains bains révèle parfois la personnalité de leur constructeur ou restaurateur. Ces personnages connus par leur titre et notoriété (un rayis, un basa un quyad) sont repérables dans l'histoire de la ville et leurs réalisations architecturales et urbaines peuvent être relativement circonscrites dans une période historique(11).

De même, la toponymie peut évoquer le nom d'un édifice remarquable mitoyen (en général une mosquée) qui est contemporain de la fondation du bain et dont la date d'édification est connue(12).

Les données topographiques:

Elles regroupent tous les renseignements permettant de situer un bain ou à défaut un édifice qui se trouve à proximité(13).

Les termes rencontrés dans les actes et qui renvoient à la relation de la proximité sont nombreux et comportent des nuances:

Qurb (près), biganib (à côté), inda (à), simta (accolé à), muqabil (face à), musanid (adossé à), mugawir (voisin ou mitoyen),

Première étape:

Recueil des actes ou extraits d'actes comportant des informations directes ou indirectes sur les bains.

Un acte entier peut être consacré à un bain si ce dernier constitue l'objet même de la fondation waqf. Mais la mention d'un bain peut également se résumer à un passage d'un acte, si l'édifice est évoqué simplement comme repère topographique aidant à situer un autre bien waqf.

Deuxième étape:

Classification des données.

La méthode utilisée pour traiter les informations issues du corpus des actes met en lumière l'histoire, la topographie, le mode d'implantation urbain et le mode de gestion des bains.

Quatre catégories de données permettent de cerner ces différents aspects:

- Les données historiques.
- Les données topographiques.
- Les données liées au mode d'implantation urbain.
- Les données relatives au mode de gestion.

Les données historiques:

Elles regroupent les différents repères historiques qui peuvent se présenter sous plusieurs formes:

- Les dates d'établissement des actes waqfs (original ou copie) où figure la mention d'un bain et qui attestent de son existence dans la ville et permettent de suivre ses mutations et transformations morphologiques (reconstruction ou

d'investigation et d'exploitation des informations qu'ils contiennent sont différentes.

En effet, les waqfiyyats des registres du Bayt Al-Baylik ayant une structure interne organisée selon un même modèle permettent d'envisager une exploitation et étude systématique voire sérielle d'un certain nombre d'aspects liés à l'histoire urbaine des bains comme: leur nombre, leur âge relatif, leur toponymie, leur évolution et transformation, leur localisation et dans la topographie de la ville, leur mécanisme d'implantation leur mode de gestion.

En revanche, les waqfiyyats des mahakims al Sar'iyya concernant les bains, qui présentent une variété de contenus décrivant des situations spécifiques de gestion, sont examinées au cas par cas. Elles renferment de nombreuses informations liées à l'histoire socio-économique des bains comme par (surut exemple les conditions particulières d'application du waqf al waqf) assorties d'ajustements dans la gestion du waqf.

III- 1 Approche spécifique au corpus des actes waqfs des registres du Bayt Al-Balik:

La présence de mentions de bains dans les trois catégories de registres (arabes originaux, arabes résumés d'époque française et français récapitulatifs) impose un dépouillement systématique afin de rassembler un maximum de données dont la validité peut être confirmée par un travail de recoupements et de vérifications méthodiques.

L'analyse des actes waqfs des registres sélectionnés se fait en deux étapes:

structure interne de ces documents soit fidèle à la version originale, les informations conservées ont été résumées(8).

2-3 Les registres français des waqfiyyats qui sont des copies partielles des registres précédents mais qui se présentent en général sous forme de tableaux récapitulatifs. Les données rassemblées pour chaque bien waqf sont issues des actes arabes résumés(9).

Deuxième groupe:

Il comprend les actes waqfs regroupés dans les registres des tribunaux juridiques et religieuses (sigillat al-mahakim al-sar'iyya).

Ces documents sont de consistance et de structure inégale. A côté des actes waqfs qui suivent le schéma classique des documents du premier groupe, se trouvent des variantes qui prennent parfois la forme d'un texte historique rédigé en plusieurs parties. C'est par exemple le cas lorsqu'on a affaire à une série de documents établis par le même fondateur et modifiant les dispositions prises initialement, ou bien lorsque le premier document comprend également un long exposé des motifs de l'échange suivi des avis et recommandations de l'autorité religieuse et juridique (le qadi ou le maglis al'ilmi)(10).

III- Méthode d'exploitation

Etant données les caractéristiques spécifiques des deux groupes de documents (waqfs Bayt Al-Baylik et Mahakim) et surtout leur inégale importance numérique, les méthodes

II- Présentation de la documentation

Les documents waqfs qui ont été examinés pour les besoins de l'étude peuvent être classés en deux groupes selon la présentation de leur texte et le type d'information qu'ils renferment.

Premier groupe:

Il comprend les actes waqfs regroupés dans les registres du Bayt Al-Baylik conservés aussi bien dans le fonds principal du Centre National des Archives de 1981 que dans le fonds dit supplémentaire de 1991. Le nombre de registres de waqfiyyats est estimé à environ 86(6).

Les documents sont répartis de manière inégale en trois catégories:

2-1 Les registres arabes originaux établis durant la période ottomane par les différents wakils qui se sont succédés à la gestion des biens waqfs des diverses fondations. Ces registres qui sont les plus nombreux, existent en plusieurs exemplaires copiés à différentes dates et parfois complétés par de nouveaux titres qui correspondent à de nouveaux dons entrés dans le capital des fondations(7).

2-2 Les registres arabes recopiés durant les dix premières années de l'occupation française par les fonctionnaires de l'administration des domaines qui avaient pour tâche d'inventorier les biens waqfs de la ville en vue de les aliéner au domaine public de l'état. Les actes waqfs contenus dans ces registres sont des copies résumées des actes originaux qui figurent dans les registres précédemment décrits. bien que la

fragmentaire ne permet pas d'aborder de manière précise et exhaustive tous les aspects du sujet.

En revanche, nous disposons, pour la période du XVI^e au XIX^e siècles, des archives de l'administration ottomane de la Régence qui sont particulièrement riches et qui ne sont exploitées que depuis peu par les chercheurs notamment dans le domaine de l'histoire architecturale et urbaine(4).

Les deux fonds du Bayt Al Mal et Bayt Al Baylik et celui des Mahakims Al Sar'iyya (tribunaux juridiques) rassemblés dans les archives nationales d'Alger (CNA) fournissent de nombreux renseignements dans le domaine de l'histoire de la ville: sur sa structure et cadre urbain ainsi que sur la gestion urbaine de ses édifices.

Parmi les documents qui traitent du parc immobilier de la ville, une large place (plus de la moitié) est consacrée aux biens de waqfs. Les textes consignés dans les actes waqfs présentent des descriptions minutieuses des immeubles dont les revenus sont gérés au profit de diverses fondations pieuses ou d'utilité publique. De nombreux bains figurent dans cette catégorie. Leur édification répondait souvent au désir d'adjoindre à une mosquée l'édifice qui en était le complément naturel et qui devait par la suite assurer des revenus stables à une institution pieuse ou charitable, par le biais d'une fondation waqf.

L'étude systématique des waqfiyyats permet d'établir la topographie historique des bains d'Alger, de cerner leur implication dans la structure urbaine de la ville et d'appréhender de nombreux aspects de leur mode de gestion lequel est plus généralement lié au problème du waqf(5).

notamment les bains sont nombreuses. Des études faisant le point sur cette question se sont attachées à les analyser(1). Les témoignages des sources concordent tous à relever le nombre et la réputation des bains de la ville. Selon le moine Diego De Haedo à qui l'on doit l'une des plus complètes descriptions d'Alger, celle ci possédait au XVI^e siècle plus de soixante bains(2). Ce chiffre, bien que probablement exagéré, fait saisir toute l'importance de ces édifices notamment lorsqu'on le compare à celui des bains du Caire, de Damas et de Fès qui en comptaient à la même période respectivement une cinquantaine, quatre vingt et une centaine(3).

L'étude des bains d'Alger durant la période ottomane et dans le cadre de laquelle s'inscrit cette communication touche plus globalement à plusieurs aspects:

- Leur topographie historique.
- Leur mécanisme d'implantation urbain.
- Leur mode de fonctionnement et caractéristiques architecturales.
- Leur mode de gestion et fonctionnement socio-économique.

Tout en tenant compte des témoignages matériels subsistant encore de nos jours sur ces bains, une telle étude a recours nécessairement à un travail approfondi sur les sources historiques traditionnellement exploitées pour tout sujet qui traite de l'histoire urbaine de la ville.

Cependant force est de constater que ces sources qu'elles soient iconographiques, textuelles ou émanant des archives officielles de la colonisation française, n'apportent pour l'étude des bains le plus souvent que des informations dont le caractère imprécis et

○ Apport des waqfs dans l'étude de l'histoire urbaine et socio-économique des bains d'Alger à l'époque ottomane (XVI^e-XIX^e siècle).

Nabila SEFFADJ

(EPAU)

Plan:

I- Introduction

II- Présentation de la documentation

III- Méthode d'exploitation et apport

I- Introduction

Outre ses mosquées, palais, funduqs, la ville d'Alger compte un nombre important de bains. L'histoire de ses bains comme celle de la majorité des édifices de la ville d'Alger s'inscrit entre le XVI^e et XIX^e siècles.

Tout au long de cette période, une littérature abondante arabe et occidentale fournit des renseignements sur la ville. Les mentions concernant les ouvrages du système hydraulique et

La période qui va du XVI^e au XIX^e siècle et dans laquelle s'inscrit l'histoire des bains d'Alger est particulièrement riche en documents d'archives émanant de l'administration ottomane. Cette source, il est vrai peu exploitée notamment pour l'histoire urbaine et architecturale de la ville, s'avère être fondamentale et incontournable.

Les archives de Bayt al Baylik et celles des tribunaux juridiques (Al Mahakim al Sar'yya) renferment un fonds important de documents relatifs aux biens waqfs parmi lesquels est mentionné un grand nombre de bains de la ville. En effet, ces édifices à revenus stables et non négligeables étaient le plus souvent constitués en biens waqfs au profit d'institutions pieuses ou d'utilité publique. Les actes de waqf, qui ont pour caractéristiques de former un corpus homogène, contiennent de nombreuses informations sur les bains qui touchent à différents aspects liés à leur histoire urbaine et socio-économique.

Cette communication s'efforcera de montrer l'apport des waqfs aux questions de tout ordre que suscite l'étude de ces édifices: leur nombre, leur âge relatif et leur histoire à travers leurs transformations, leur toponymie qui renseigne parfois sur la personnalité de leur constructeur, leur localisation dans la topographie de la ville, enfin la question importante de leur gestion et entretien qui est étroitement liée au problème plus général des waqfs.

**Apport des documents du waqf dans la
restitution de l'histoire urbaine et
socio-économique des hammams d'Alger à
l'époque ottomane (XVI^e-XIX^e siècles)**

Nabila SEFFADJ

Les sources littéraires arabes et occidentales qui traitent de la ville d'Alger à l'époque ottomane s'accordent toutes à souligner le nombre important de ses hammams, leur réputation, leur rôle socio-culturel, ainsi que leur qualité architecturale.

Mais les renseignements fournis par ces textes ont à la fois un caractère fragmentaire et imprécis. En dehors de l'évaluation du nombre de ces édifices, donnée seulement pour le XVII^e siècle, nous ne disposons que de rares indications sur leur identité et situation urbaine.

Les témoignages matériels subsistants encore de nos jours sont, quant à eux, très altérés et ne permettent pas de combler les lacunes des sources écrites. La majorité des bains a disparu ou est méconnaissable en raison des transformations que ces établissements ont subies.

إن الفترة الممتدة من القرن 16م وحتى القرن 19م والتي يندرج ضمنها تاريخ حمامات مدينة الجزائر، تتوفر على وثائق أُرشيف غنية ومتنوعة صادرة عن الإدارة العثمانية في مدينة الجزائر. وهي مع قلة استغلالها لحد الآن في دراسة التاريخ المعماري وتطور النسيج العمراني لمدينة الجزائر، تظل، في نظرنا، مصدرا لا نمكن تجاهله إن لم تكن أساس كل بحث في هذا المجال، لأنها سواء كانت سجلات البايليك أو وثائق محاكم شرعية، تضم رصيذا مهما يتعلق بأوقاف الحمامات التي كانت تدر مداخيل قارة لا يستهان بها على المؤسسات الخيرية صاحبة الوقف موجهة أساسا للإنفاق على الصالح العام.

إن هذه الوثائق الوقفية المتعلقة بحمامات مدينة الجزائر والتي تتميز بتجانسها واحتوائها على العديد من المعلومات المهمة، تمكن الباحث من التعرف على مختلف مظاهر الحياة المتصلة بالتاريخ العمراني وبالحياة الاقتصادية والاجتماعية لمدينة الجزائر.

وفي هذا الإطار تحاول مداخلتنا هذه التعريف بمساهمة وثائق الوقف في دراسة الحمامات باعتبارها معالم عمرانية أساسية في النسيج العمراني لمدينة الجزائر، الأمر الذي يتطلب منا الرجوع إلى الوثائق الوقفية لإحصائها وتحديد تاريخ إنشائها وضبط التحولات وفهم دلالات أسمائها ورصد طريقة تسييرها وكيفية صيانتها.

مساهمة الوقف في كتابة التاريخ العمراني والاجتماعي والاقتصادي لحمامات مدينة الجزائر في العهد العثماني (ق. 16 - 19م) نبيلة سفاج

إن المصادر الأدبية، العربية منها والغربية، التي تعالج طوبوغرافية مدينة الجزائر في العهد العثماني، تجمع على أهمية «الحمامات»، وذلك من حيث عددها ودورها الاجتماعي والثقافي وميزاتها العمرانية. لكن عمل الباحث في هذا المجال يظل محدودا لكون هذه المصادر لا توفر له سوى إشارات مقتضبة وغير محددة، قد لا تتجاوز ذكر عدد الحمامات وأسمائها، وهذا ما لا يسمح بالتعرف على واقع تلك الحمامات وتحديد مكانها في النسيج العمراني لمدينة الجزائر.

ومع أن بعض الشواهد المادية للحمامات ما زال ماثلا إلى اليوم، إلا أنها في حالة سيئة لا تمكننا من سد الثغرات الملاحظة على النصوص المكتوبة، فضلا عن أن العديد من الحمامات قد زال أثرها لم نعد نعرف التغيرات التي طرأت عليها والتي أدت إلى اندثارها.